

Buruxkak N° 9



Cagots
et Agotak ?

Introduction

Il est difficile d'imaginer aujourd'hui la peur et même la haine qu'inspirait la lèpre au moyen âge.

Celui qui tombait malade était exclu du monde. L'Église avec l'aide de praticiens était le plus souvent chargée du diagnostic. Puis, pendant une cérémonie funèbre à son intention, celui qui était déclaré lépreux se tenait à genoux, couvert d'un drap mortuaire. Arrivé dans son nouveau lieu de vie à l'écart du monde, il recevait de la terre sur la tête alors que le prêtre lui confirmait sa mort à la société. Sa femme était déclarée veuve et ses enfants orphelins.

L'ostracisme terrible dont ont été victimes des groupes humains du Sud-Ouest de la France et du Pays Basque Sud pendant près de 10 siècles est fondé sur cette peur alors que la majorité de leurs membres était en bonne santé. Il devait donc y avoir d'autres raisons. Au prétexte que le bois, selon la croyance de l'époque, ne pouvait transmettre la lèpre, ils ne furent autorisés à ne travailler que cette matière comme menuisiers et charpentiers. Lorsque la lèpre n'a plus fait aussi peur, ils ont continué à être exclus de la société. La raison de leur rejet a été oubliée avec le temps. Mais leur statut social de réprouvés est resté. De nombreux chercheurs ont tenté de trouver des explications historiques ou sociétales à la constitution de ces noyaux de population et à la persistance de cette ségrégation populaire alors même que les pouvoirs politiques et l'Église tentaient de prendre des mesures pour la réintégration de ces exclus au sein de la société.



Lépreux du moyen-âge



Agotak navarrais de 1900



Quartier des Agotak de Bozate vallée du Baztan

Implantation et dénominations

Ces groupes humains marginalisés se nommaient souvent Chrestiaas mais aussi Cagots en Béarn, Hautes Pyrénées et Haute Garonne. Ils s'appelaient Agotak dans le Pays Basque et Agotes en espagnol. Capots dans le Gers, Gahets dans les Landes et le Bordelais. En Bretagne vivaient les Kakous ou les Caqueux mais étaient-ils de la même origine sociale ou ethnique ?

Il était une fois un Cagot

Sa naissance s'est déroulée sans problème. Dans son quartier, la «Cagoterie», comme ils disent, pas loin de l'ancienne léproserie, il y a deux sages-femmes. Elles veillent aux accouchements. Leur compétence est reconnue, même chez les autres, ceux du village.

C'est un beau bébé blond aux yeux bleus. Il pèse près de 7 livres. Il a 2 frères et une sœur, blonds eux aussi. Ses cousins vivent dans la maison d'à-côté ; ils ont quant à eux des cheveux bruns et un regard sombre. Tous ont des oreilles normalement formées, aux lobes plus ou moins galbés, bien détachés du cou... Il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement, mais on a vérifié quand même, comme à chaque naissance, pour se convaincre encore et encore que ce ne sont que des mensonges, des foutaises malveillantes, ces soi-disant signes distinctifs.

Son père est allé voir le curé pour le prévenir. Discrètement. Il a revêtu sa cape sombre et mis son chapeau. Sur l'épaule, bien en vue, il y a ce morceau de tissu de couleur rouge qui forme comme une patte d'oie et qui le désigne « Cagot ». Il ignore que la ségrégation dont il est l'objet est légalement proscrite depuis le 8 mars 1696. Le curé ne le sait pas non plus : même si sa hiérarchie lui a recommandé d'être charitable avec ces chrétiens dans le malheur, le baptême aura lieu à la sauvette, au fond de l'église, pour ne pas heurter ses ouailles, bons catholiques. Après la cérémonie on jettera l'eau avec laquelle on

a mouillé le crâne du nouveau-né. Cela choque le père de l'enfant. Le Sacrement est-il toujours valable si l'on se débarrasse de sa matière ? Cette question l'a longtemps taraudé, il n'a pas pu interroger l'officiant car celui-ci refuse de le confesser, alors il est allé dans le village voisin où le curé est plus tolérant. Celui-ci l'a rassuré. Dieu est bien au-dessus de ces détails. « Mais pourquoi on fait ça, alors ? » Le prêtre a levé les yeux au ciel, semble-t-il gêné. « Bienheureux les persécutés a dit Notre Seigneur... Il faut savoir pardonner. » Puis il a fermé le clapet du confessionnal. Le père est resté seul un long moment, à genoux dans la pénombre, ensuite il s'est levé pour sortir de l'église, prenant bien soin de ne croiser personne. Il est passé par la porte réservée aux siens qui le force à se baisser comme pour s'excuser...



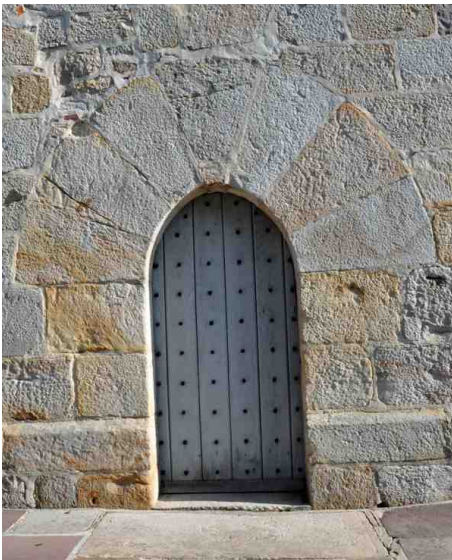
Musée des Cagots à Arreau en Béarn

C'est un grand garçon de 11 ans aujourd'hui, ses cheveux tombent sur ses épaules en boucles blondes, son regard est perçant avec des yeux aux couleurs de la mer quand il fait beau. Grâce à son grand-père il sait un peu lire et écrire et aussi compter. Son père lui a enseigné quelques rudiments de son futur métier. Il a déjà effectué de menus travaux à la maison. Il en est fier, comme de la maquette d'un bateau qu'il a construite tout seul avec des chutes de bois.

Ce dimanche il fait très chaud. Tout le quartier se rend à la messe. On lui a demandé de laisser le couteau qui, d'habitude, ne quitte pas sa poche. On lui a mis des chaussures de mauvais cuir qui lui font mal. Il n'a pas l'habitude. Il boite un peu sur la route qui conduit au village. Pourquoi ne le laisse-t-on pas pieds-nus ? « Parce que c'est interdit ! » Peu avant d'arriver il a croisé la famille qui habite la ferme au début de

la grand-rue. Tous ont tourné la tête pour bien montrer qu'ils ne voulaient pas les voir ni encore moins leur parler. Pourtant c'est son père qui a réparé leur toit...

Ils rentrent à l'église par la porte de côté qui leur est réservée. Les enfants sont les seuls à ne pas devoir se baisser pour pénétrer à l'intérieur. Il trouverait ça plutôt amusant s'il n'avait pas croisé les regards moqueurs et méprisants de ceux entrés par la porte principale. Ils s'installent au fond à gauche. Un bénitier leur est dédié. Ils n'ont pas le droit d'en utiliser un autre. « Parce que c'est interdit ». Un ami de son père lui a raconté qu'à Senpere, un village derrière le col, les gens comme eux étaient regroupés sur les marches menant aux galeries des hommes. « Certains ne voient même pas l'autel ». Lui non plus ne le voit pas : il est trop petit. Heureusement, dans un sens, parce qu'à son âge il ne comprendrait pas que ses parents, après s'être bien assurés que tous les autres paroissiens ont déjà communie, s'avancent vers la Sainte Table pour, au dernier moment, dévier vers la travée de gauche et recevoir l'Eucharistie au bout d'une palette en bois.



Bénitier des Cagots de la chapelle
Sainte Madeleine de Bidart

Porte des Cagots de l'église
d'Ascaïn

Il fait vraiment chaud et à la sortie de la messe, sur la place, des enfants s'aspergent avec l'eau de la fontaine. « J'ai soif » - « Tu boiras à la maison » - « Pourquoi pas à la fontaine ? » - « Parce que c'est interdit ».



Fontaine des Cagots à Aulet en
vallée d'Aspe

Ils traversent d'un pas rapide, la tête baissée, le petit marché dominical où des étals de charcuterie et de légumes sont rassemblés. Le charpentier tient fermement la main de son dernier fils pour qu'il ne s'écarte pas. « Ne touche à rien ! » Il n'a plus à demander pourquoi, il a compris que toucher la nourriture des autres villageois lui est aussi interdit.

C'est maintenant un grand gaillard de 27 ans. Ses cheveux sont devenus châains clairs mais ses yeux ont gardé ce bleu profond qui fait chavirer le cœur des filles. Sa promise habite le village. Une lointaine cousine. Ils s'aiment. C'est heureux car ils n'ont pas le droit de se marier sauf entre Cagots. Son frère aîné en a fait la triste expérience : Il s'était amouraché d'une fille du village, elle l'aimait aussi du moins le croyait-il. Ils ne faisaient pas de mal, ils se promenaient seulement ensemble. Une fois il lui avait pris la main, elle ne l'avait pas retirée. Les autres n'ont pas accepté. Un jour ils lui ont jeté des pierres alors qu'il allait au rendez-vous. Était-ce elle qui l'avait trahi ? Il ne l'a jamais su, il ne l'a jamais revue. Il a dû quitter la vallée, vivre dans une autre communauté d'exclus. C'était trop dangereux de rester.

Aujourd'hui, il sait toutes les ignominies qu'on dit sur eux, il a presque honte pour ceux qui les professent. Il sait que personne dans le quartier n'est descendant de lépreux, ou alors il y a tellement longtemps que cela ne compte plus. Aucune chaleur étrange n'émane de son corps et il peut tenir longtemps dans sa main une pomme sans qu'elle ne pourrisse. (Contrairement à ce qu'avait affirmé Ambroise Paré !) Il ne se sent pas maudit par Dieu. Il croit en son amour. Non, cela vient des autres, des hommes qui se disent chrétiens comme lui. Mais pourquoi ? Pourquoi dans les processions religieuses doivent-ils se mettre à l'écart ? Pourquoi certains prêtres leur donnent la Paix



Ambroise Paré

avec la croix qui est au bout de l'étole, alors qu'aux autres ils donnent à baiser une croix d'argent ? Pourquoi faut-il le témoignage de 7 Cagots pour valoir celui d'un homme ordinaire ? Pourquoi leur est-il interdit d'accéder à la fonction publique ? Un jour il a demandé à l'ancien du quartier s'il savait. «Les vaincus ont toujours tort, et leurs descendants doivent payer pour des fautes qu'ils n'ont pas commises», a répondu le vieillard. Il n'a rien voulu dire d'autre.

Partir ? Il y a pensé bien sûr. Mais partir pour où ? Dans les autres villages c'est pareil. Il le sait. Il paraît même qu'en Béarn c'est pire, comme de l'autre côté des Pyrénées. Ici il a un métier, il peut voir les maisons qu'il a construites avec son père et dont il est fier... Un jour peut-être les autres comprendront...

C'est un homme qui va mourir. Il a longtemps espéré mais en vain : Rien n'a changé pour les Cagots, hormis des lois qui ne sont pas appliquées. Il sait qu'il va être enterré dans un coin retiré du cimetière, non béni par l'église, en catimini, presque à la sauvette. Il s'en moque un peu ; Il reposera près de ses parents, au milieu des indigents et des suicidés. Il part en paix, entouré de l'affection des siens.

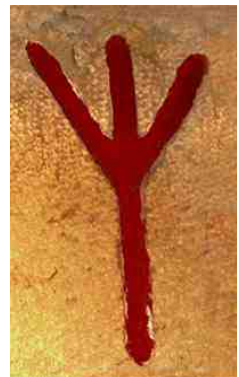
« C'est un Cagot qu'on enterre, ce n'est rien... Tu peux te rendormir ».

Exemples de mesures législatives à l'encontre des Cagots, Agots, Gahets... Dans le Sud-Ouest

En 1296, à Monségur, rédaction d'un traité entre les bourgeois de cette ville et les Cagots fixant le nombre de brebis, de cochons, d'oies et de bétail qu'un foyer cagot avait l'interdiction de dépasser et les lieux où ils pouvaient les faire paître.

En 1303, dans le vieux Fors du Béarn, il est indiqué que le témoignage de 7 Cagots est nécessaire pour valoir celui d'un homme ordinaire.

En 1388, dans une ville du Lot et Garonne, la coutume, retranscrite par écrit, stipule que les habitants ont interdiction d'acheter aux Gahets de la nourriture et de les employer pour les vendanges.



Patte d'oie des Cagots

En 1396, à Marmande, des coutumes écrites ordonnent :

- Port obligatoire d'une pièce de drap rouge sur la robe
- Interdiction de marcher pieds nus
- Obligation de se tenir le plus possible sur le bord du chemin quand ils croisaient quelqu'un
- Interdiction d'entrer dans les tavernes, boucheries et boulangeries
- Interdiction de vendre de la nourriture
- Interdiction de puiser de l'eau en dehors de la fontaine qui leur était réservée.

En 1551, la coutume du Béarn précise :

- Les Cagots doivent vivre séparés des autres personnes (Il leur est donc interdit de se marier avec d'autres personnes que des Cagots)
- Les Cagots doivent se mettre derrière les hommes et les femmes à l'église et dans les processions
- Interdiction de porter des armes autres que celles requises pour leur métier.

En 1578, le parlement de Bordeaux réitère l'obligation de porter une marque rouge sur les habits « en forme de pied de guît (Canard) » et l'interdiction de toucher de la nourriture autre que celle qu'ils veulent acheter. En 1592, il accède en ce sens à la requête de la paroisse d'Espelette qui réclamait l'application stricte des coutumes et en 1593, à celle de la province du Labourd y ajoutant l'interdiction faite aux Cagots de toucher l'eau bénite autre que celle qui leur est réservée.

En 1604, la même rigueur s'exerce en Soule qui en 1606 interdit aussi aux Cagots d'être meuniers.

En 1640, le Duc de Gramont interdit aux Cagots de posséder des colombiers.

En 1687, Jean Lalanne, trésorier de l'hôpital de Nay, est révoqué au prétexte qu'il est Cagot et qu'il lui est donc interdit de se mêler avec le reste de la population.



Porte des Cagots chapelle de Cadeac en Béarn

Les combats marquants des Cagots pour retrouver l'égalité des droits.

En Navarre

En 1514, les Agots de Navarre s'adressent au Pape Léon X, l'implorant d'ordonner au clergé de les traiter comme les autres chrétiens. Ils justifient leur demande en expliquant qu'ils ne sont en rien responsables de l'hérésie de leurs lointains aïeux. (On les supposait descendants des Cathares). Le 13 mai 1515, une bulle du Pape ordonne de traiter les Cagots « ... Sur le même pied que les autres fidèles... » Les autorités de Pampelune, de peur de réactions populaires violentes, font la sourde oreille.

En 1517, les Agots de Navarre adressent une pétition aux Etats de Navarre pour que la bulle pontificale soit respectée. Caxarnaut, huissier du Conseil royal de Navarre, combat cette pétition en affirmant que les Agots ne sont pas les descendants de schismatiques, mais de juifs maudits par le prophète Elisée, les Giézitains. Le 30 avril 1519, il fut solennellement donné raison aux Agots dans la cathédrale de Pampelune et la bulle pontificale eut force de loi.



Charles Quint



Le Pape Léon X

Dans la vie quotidienne, rien ne change puisque les Agots de Navarre s'adressent cette fois à l'Empereur Charles Quint qui doit intervenir deux fois, (« Provisions Royales » du 27 janvier et du 27 juin 1524), pour que les Agots soient traités sur un pied d'égalité à l'église et en-dehors. Pourtant en 1548, une nouvelle « Provision Royale » doit être notifiée à la vallée du Baztan car les discriminations perdurent.



ozate, quartier des Agotak

Preuve en est les procès qui opposent les Agots aux habitants : Pour le droit de Vecindad dans la vallée du Baztan, contre la mutilation de 300 arbres fruitiers par les habitants d'Arizcun (1655), pour recevoir la communion comme les autres fidèles (1657), contre les insultes proférées à l'encontre d'Agotes qui voulaient recevoir les Cendres... Tous ces procès furent gagnés par les Agots mais ne firent que renforcer l'animosité contre eux.

En 1817, une loi vient effacer toutes les différences entre les citoyens du Royaume d'Espagne. Comme les précédentes elle reste longtemps inopérante... Un procès opposa de 1840 à 1842, 2 cagots de Bozate contre les habitants d'Arizcun pour participer comme eux aux cérémonies de l'église...

Dans le Sud-Ouest de la France

En 1378, des Cagots négocient un traité en l'église de Pau, avec Gaston Fébus, Comte de Foix, pour la construction de la charpente du château de Montaner en échange de certains privilèges.

En 1610, la ville d'Oloron et plusieurs communes voisines se plaignent que les cagots se mêlent à la population, portent des armes et font d'autres commerces que celui du bois.

En 1627, le Parlement de Toulouse rend un arrêt qui défend d'injurier « ... Les prétendus de la classe de Giezi... ».



Gaston Fébus

En 1641, des lettres patentes de Louis XIII cherchent à rétablir l'égalité, mais ces lettres ne furent jamais enregistrées par les Parlements régionaux.

En 1647, une ordonnance interdit aux Cagots de se baigner dans le petit bain du village de Cauterets.

En 1683, Louis XIV ordonne « l'affranchissement » des Cagots moyennant 2 Louis d'or par personne.

En 1688, en 1693, en 1723, arrêts du Parlement de Navarre stipulant l'interdiction de traiter les Cagots différemment des autres habitants.

Le 8 mars 1696 à Pau, Monsieur Pinon, Vicomte de Quincy, conseiller du Roi, intendant de justice, police et finances en Béarn, Navarre, Bigorre et Soule, ordonne que soient lus et affichés les arrêts cités ci-dessus du Parlement de Navarre.

En 1710, le Parlement de Bordeaux ordonne que les « Capots » soient enterrés dans le cimetière commun (alors que la population du diocèse de Condom s'y était opposée à 2 reprises).

En 1718, le tribunal de Dax condamne des Landais qui avaient empêché des Cagots (Giézitains selon leurs dires) d'aller communier.

A Biarritz en 1718, puis en 1722, des procès eurent lieu pour permettre à des hommes dits Cagots, de s'installer dans les galeries des églises. La population empêcha l'affichage de l'arrêt du Parlement de Bordeaux en faveur des Cagots. En 1724, Montesquieu rendit un nouvel arrêt, toujours dans le même sens.

Le 27 mars 1738, le parlement de Bordeaux ordonne que les Cagots soient admis à toutes les assemblées générales et particulières, aux charges municipales, et aux honneurs de l'église, comme les autres.

Le 11 juillet 1746, le Parlement de Toulouse rend un arrêt similaire.

À partir de 1789, avec les « droits de l'Homme », après qu'une vaste étude de santé ait prouvé que rien ne les distinguait des autres citoyens, ils purent se fondre au reste de la population en particulier dans les villes, et occuper jusqu'aux plus hautes fonctions de l'État. Un reste de mépris subsista pourtant dans les campagnes jusqu'au début du siècle dernier.



Montesquieu

Quelques dates repères

496 : Clovis tue Alaric II le roi des Goths à Poitiers

732 : Charles Martel arrête les Arabes et les berbères à Poitiers.
Première expansion de la lèpre.

910 : fondation de l'abbaye de Cluny qui étendra son influence sur 1600 monastères.

982 : les Vikings sont chassés d'Aquitaine par le roi de Navarre et Guillaume Sanche de Gascogne.

1096 : première croisade. Développement de la lèpre.

1199 : création de l'Inquisition et début de la répression contre les Cathares

L'hypothèse Goth

Les Goths étaient composés de deux familles, les Ostrogoths et les Wisigoths. Ils occupaient l'Est de l'Europe. Ils avaient des liens constants avec l'empire romain qui employait nombre d'entre eux comme mercenaires.

En 313, l'empereur Constantin décida que la religion chrétienne devait être autorisée et par son Édikt de Milan, il promulgua la liberté des cultes. Le Christianisme sortit alors de sa semi clandestinité et s'implanta dans l'empire et même au delà. Plusieurs conceptions de cette religion apparurent au grand jour et en particulier l'Arianisme du nom d'un prêtre d'Alexandrie nommé Arius. Cette doctrine connut un grand succès auprès des Goths.

L'empereur romain pour éloigner des alliés vindicatifs qui avaient pillé Rome, les envoya en Aquitaine. Les Goths imposèrent l'arianisme par la persuasion puis la force. Dans le Béarn et le Pays Basque couverts de forêts et habités par une population éprise de liberté, ils se heurtèrent à une forte opposition. Les églises furent détruites ou incendiées, le clergé fut persécuté, les fidèles massacrés pendant 70 ans.

Une haine tenace naquit dans la population et le clergé pour ces hérétiques, ces Chrestias, ces chiens de Goths, « Can Goth » d'où viendrait le mot cagot.

Un nouveau roi des Goths Alaric II tenta l'apaisement pendant



quelques années, puis Clovis roi des Francs, qui avait reçu le baptême de la religion catholique en 496, décida de s'emparer de l'Aquitaine et tua Alaric de sa propre main à la bataille de Vouillé près de Poitiers. Les Goths survivants de cette terrible bataille et de celles qui suivirent, prirent le chemin de l'Espagne sauf les laissés pour compte, les sans grade, qui s'installèrent dans les contreforts pyrénéens et se convertirent à la religion catholique. L'église qui avait fort à faire avec le paganisme les prit sous sa protection en tant que chrétiens très affirmés. Mais la population qui avait tant souffert de leurs exactions leur voua une haine tenace et les tint soigneusement à l'écart apprenant aux enfants à fuir ces grands blonds aux yeux bleus et au teint pâle. Les bénitiers réservés aux Cagots portent souvent un c, le c de can ou une tête de chien. Les Cagots n'avaient pas le droit de porter des armes, leurs outils ne devaient pas avoir de pointe, autant d'indices qui accréditent cette hypothèse. Cependant, ils n'étaient pas lépreux ?

L'hypothèse musulmane

En 732, les arabes et les berbères emmenés par Abd al Rahman envahirent l'Aquitaine. Dans leur progression vers le Nord, Ils furent arrêtés par Charles Martel à Poitiers. Abd al- Rahman fut tué pendant la bataille et les Sarrazins furent contraints de reculer jusqu'aux Pyrénées. Leur projet étant de s'établir durablement, ils avaient emmené avec eux femmes et enfants.



Bataille de Poitiers

On peut imaginer que certaines familles aient choisi de rester sur place en embrassant la religion catholique.

C'est à la même période que la lèpre fait son apparition dans la région. Plus tard, dans les documents officiels, les Cagots seront aussi appelés Guézitains.

Une petite explication : Naaman était le chef de l'armée du roi de Syrie et il était lépreux. Il partit pour Israël rencontrer le prophète Elisée. Celui-ci le guérit et refusa tous les cadeaux qui lui étaient offerts en remerciement. Le serviteur d'Elisée, Guéhazi ou Guézi, courut derrière Naaman pour lui demander une part des richesses. Il les obtint, mais Elisée furieux d'avoir été trahi le condamna lui et sa descendance à souffrir de la lèpre blanche. Ils furent appelés Guézitains.



Elisée refuse les présents de Naaman
par Pieter de Grebber 1630

Cette hypothèse correspond à la tradition populaire de Cagots chrétiens dont la foi est sujette à caution. Ils sont donc considérés comme fidèles de seconde zone et soupçonnés d'avoir la lèpre. Elle est également compatible avec l'interdiction pour les Cagots de porter les armes et d'avoir des outils pointus. Par contre, même si les armées sarrasines comptaient des mercenaires d'origine germanique, l'image populaire de grands blonds aux yeux bleus et à la peau blanche correspond peu à celle des populations arabes et berbères.

L'hypothèse des compagnons passants du Devoir

Maître Jacques selon la légende, est un tailleur de pierre des Pyrénées, qui aurait participé à la construction du 1er temple du roi Salomon, 900 ans avant J.C, avec père Soubise maître charpentier. Les deux maîtres se fâchent irrémédiablement avant de revenir en France avec leurs compagnons respectifs. Mort assassiné, Maître Jacques serait enterré dans le massif de la Sainte Baume en Provence près du tombeau de sainte Marie Madeleine. Il serait le concepteur de la colonne Jakin (« savoir » en basque, « il établit » en Hébreu) qui se trouvait à droite de l'entrée du temple et qui est l'un des principaux symboles maçonniques.



Les compagnons médiévaux, les Enfants de Maître Jacques, au début de l'Age Roman, Les colonnes du temple de Salomon

sont appelés compagnons passants du Devoir ou Loups. Ils sont très proches de l'ordre des templiers. Ce sont les seuls à avoir la capacité de construire une voûte en bois parfaite, étape indispensable pour soutenir l'assemblage de la voûte en pierre des cathédrales. Ils marchent vers Saint Jacques de Compostelle. C'est pour eux une marche initiatique vers la connaissance. Attentifs à tous les signes qui bordent ce chemin utilisé depuis le néolithique, Ils sont aussi appelés compagnons de la Patte d'Oie. Ce signe de savoir et de reconnaissance se trouve dans beaucoup d'édifices romans et de sanctuaires gothiques. Après 1314, et la mort du dernier grand Maître de l'ordre du Temple, il disparaîtra progressivement, martelé au profit de la coquille Saint Jacques.

L'abbaye de Cluny fondée au début du Xème siècle devient au moyen âge une force spirituelle et temporelle de premier ordre car elle ne dépend que du Pape. Elle étendra son influence sur 10000 moines et 1600 monastères. L'empire monastique des bénédictins se développe tout le long des voies de pèlerinage.

Cluny doit gérer la très ancienne et terrible rivalité entre les deux confréries de compagnons constructeurs d'églises, de cathédrales et de monastères ; les Fils du père Soubise et les Enfants de Maître Jacques. Selon l'hypothèse, Cluny aurait opté pour les fils du père Soubise condamnant ainsi les compagnons passants du Devoir à l'oubli. Déclarés lépreux libres, ils auraient été mis au banc de la société. Le symbole de la patte d'oie en tissu rouge serait devenu symbole d'infamie.

L'hypothèse Viking

Les Scandinaves s'établissent autour du golfe de Gascogne dès la moitié du 9ème siècle, et s'y livrent à un commerce florissant. De nombreuses batailles les opposent aux troupes du Duc de Gascogne.

Le pape envoie saint Léon comme évêque de Bayonne pour évangéliser les populations en 892. Les occupants danois commencent à se convertir en nombre mais saint Léon est assassiné par d'irréductibles païens.

La mort du saint soulève un profond émoi. Elle est à l'avantage du Duc de Gascogne qui préfère mener sa reconquête contre des païens plutôt que contre des chrétiens



Saint Léon évêque de Bayonne

protégés par l'Église

Ce n'est qu'en 982, que cette reconquête connaîtra un tournant décisif. Une flotte de guerre viking débarque à Cap Breton. Les troupes du roi de Navarre et de Guillaume Sanche de Gascogne se portent à leur devant. La bataille aura lieu à Taller près de Castets et fera de très nombreux morts. Ce sera la fin de la domination scandinave sur la région.

Guillaume Sanche facilitera les projets de l'abbaye de Cluny dans l'établissement de nombreux monastères bénédictins dont l'abbaye de Lucq-de-Béarn.

C'est dans le cartulaire de cette abbaye qu'apparaît aux alentours de l'an 1000, le terme de Christianum qui serait à l'origine de l'appellation Chrestiaa donnée aux Cagots.

Il est possible que les Vikings convertis au christianisme soient restés avec leurs familles après la déroute de leurs soldats. Protégés par l'Église, ils se seraient réfugiés sur les deux versants des Pyrénées.

L'interdiction qui leur était faite de porter des armes et leur aspect, selon la croyance populaire, de grands blonds aux yeux bleus est compatible avec cette hypothèse.



L'hypothèse Cathare

Des groupes de chrétiens un peu après l'an 1000 se détachent de l'église de Rome critiquée pour sa richesse ostentatoire. Ils cherchent à revenir à l'idéal des premières communautés dans l'amour du prochain, la paix et la contemplation.



Le Pape Innocent III crée l'Inquisition en 1199 et charge les Dominicains de lutter contre l'hérésie cathare. Après une centaine d'années d'horreurs et de massacres le catharisme fut éradiqué. Des survivants s'enfuirent vers l'Ouest. Pour les écarter de la population, ils furent accusés d'être lépreux, non pas la maladie physique, mais une lèpre morale héréditaire. C'est le cas des Basques qui avaient suivi leur roi Pierre II d'Aragon, lorsqu'il s'était allié au comte de Toulouse Raymond VI qui combattait les Français du Nord. Après la mort de leur suzerain, en 1213, ils retournèrent en Navarre. Mais bien que fervents catholiques, ils furent condamnés par l'Inquisition à vivre à l'écart comme des êtres malfaisants.

Autres hypothèses

Sérieuses

Au Moyen Âge, le passage d'une société archaïque à une organisation féodale avec le développement d'une structure paroissiale et le rassemblement de la population dans des bourgs et bastides entraînent l'exclusion de ceux qui ne possèdent rien. Le XIII^e siècle est aussi la période où s'organise la ségrégation des lépreux. Les exclus doivent vivre à l'écart en forêt, les Cagots n'auront d'ailleurs le droit de porter le nom de leur maison qu'à partir du XVI^e siècle.

Une hypothèse serait que victimes de violence mimétique, les métiers du bois auraient été frappés d'infamie. Car à l'occasion de l'essor de la construction dans les villes et villages, la place à laquelle les artisans charpentiers auraient pu prétendre aurait mis en danger la nouvelle hiérarchie sociale.

D'autres études soulignent que l'isolement d'un groupe social, pour quelque raison que ce soit, conduit à la consanguinité et produit des

phénomènes de malformation et d'arriération qui à leur tour, renforcent le processus d'exclusion.

Plus farfelues

Les moines rédacteurs du capitulaire de Lyon rapportent qu'en l'an 800, année du couronnement de Charlemagne, les habitants de Lyon virent de surprenants objets volants descendre du ciel.

« Les lyonnais franchirent les portes fortifiées de la ville et gagnèrent avec force cris les champs où venaient de se poser les vaisseaux. Ils furent rapidement encerclés, un grand silence se fit lorsque le premier pilote sortit de l'engin. Comme les citadins ne comprenaient rien à son langage inconnu, il fut décidé sans autre forme de procès de s'emparer de ces êtres. Les pilotes venus du ciel furent immédiatement cloués sur des planches et confiés au courant de la Saône et du Rhône ».

Dans l'ouvrage « De la grêle et du tonnerre » de Saint Agobard, Archevêque de Lyon, il est également fait mention de 4 personnes « tombées des nues » et capturées par la population vers la même période. L'Archevêque les défendit : « les gens sont assez fous et assez aveugles pour croire et affirmer qu'il existe une certaine région appelée Magonie, d'où partent, voguant sur les nuages, des navires ». Il les fit libérer.

L'Empereur Charlemagne fit cependant paraître plusieurs édits interdisant « de troubler les airs et d'engendrer des tempêtes, de détruire les récoltes... par des moyens magiques ! » et « aux bateaux volants de survoler son royaume ».

D'autres chroniqueurs médiévaux rapportent que pendant la même période, des êtres étranges apparurent en grand nombre en diverses régions d'Europe. D'abord persécutés, ils furent peu à peu tolérés mais condamnés à vivre à part. Ces chroniqueurs médiévaux les décrivent comme chauves (ou crânes rasés) pour la plupart, mais ceux qui avaient des cheveux étaient blonds, sans pavillon d'oreille visible. Dégageant une forte chaleur corporelle, ils avaient également une sexualité débordante. On les contraignit à se couvrir des pieds à la tête et on leur imposa le signe à patte d'oie.



Les Cagots de Saint Pée

AUX CAGOTS DE ST PÉE

« IL EST DÉFENDU AUX CAGOTS DE SE MÉLER AU PEUPLE, SOIT AUX ÉGLISES, MARCHÉS ET AUTRES LIEUX PUBLICS. ILS NE POURRONT PRENDRE À L'ÉGLISE AUCUNE AUTRE PLACE QUE CELLE QU'EUX ET LEURS PRÉDÉCESSEURS AVAIENT COÛTUME D'OCCUPER, À SAVOIR, POUR L'ÉGLISE DE ST PÉE, LES HOMMES SUR LES DEGRÉS DE L'ÉCHELLE QUI MÈNE AUX TRIBUNES ET LES FEMMES CONTRE CELLE-CI. »

ARRÊT DU PARLEMENT DE BORDEAUX
5 SEPTEMBRE 1596.



SENPEREKO AGOTEI

« DEBEKATIA ZAIE AGOTEI HERRITARREKIN, IZAN DADIN ELIZETAN, MERKATUETAN EDO BESTE EDIZEN LEKU PUBLIKOETAN. ELIZETAN ERABILTZEN AHALKO DITUZTE SOILIK HORIEK ETA HORIEN AITZINEKOEK ERABILTZEN ZITUZTEN LEKUAK, ERREN NAHI DA, SENPEREKO ELIZARI DAGOKIONEZ, GIZONAK GALERIEKARA ERAMATEN DUEN ZURUBIKO MAILETAN ETA EMATZEAK ZURUBI HONEN KONTRA. »

BORDELEKO PARLEMENTUAREN ERABAKIA
1596KO IRAILAREN 5EAN

PORTE DITE « DES CAGOTS »

Notre commune comptait plusieurs familles de Cagots, mais ils n'ont laissé que peu de traces. L'église Saint Pierre et certaines de nos belles demeures labourdines leur doivent peut être leurs charpentes de chêne qui défient le temps. Les Cagots ou Capots furent traités à Saint Pée comme ailleurs.

Sur le mur de l'église Saint Pierre, à droite de l'escalier extérieur qui monte aux tribunes, une porte a été murée. Ce serait la porte des Cagots. La porte basse réservée aux « Agotak » existe toujours à l'église d'Ascaïn.

Sur la route de Souraïde, à gauche après le lac, une fière maison porte le nom de « Capotenia ».



Maison Capotenia

« Cagots » d'ailleurs

Les Parias des Indes nous sont connus mais bien d'autres pays comptent encore aujourd'hui des communautés d'exclus. Le Japon par exemple, avec ses deux à trois millions de Burakumins. Leur «impureté» aurait pris sa source dans le Bouddhisme qui interdit d'ôter la vie à un animal. Ils étaient donc bouchers, tanneurs, fossoyeurs, bourreaux. Ce sont aujourd'hui des travailleurs journaliers très pauvres. Certains Japonais prétendent qu'ils ont été nombreux à être engagés récemment pour travailler dans les zones irradiées de Fukushima. Les gangs criminels comptent aussi beaucoup de Burakumins dans leurs rangs. En 1868, une loi a aboli leur statut d'impur, mais il leur est très difficile de se fondre dans la société. Aujourd'hui, certaines entreprises avant d'engager un candidat, ou des familles avant de marier leur enfant, font appel à un cabinet de détectives privés pour être sûres de ne pas se lier à un Burakumin.



Dalits aux Indes



Burakumins au Japon

Quelques sources

Les cagots, exclus et maudits des terres du Sud. Jean-Emile Cabarrouy

Histoire des races maudites de Michel Francisque

René Descazeaux, les cagots histoire d'un secret

Joël Supery, les vikings au cœur de nos régions

Cagot le secret dévoilé. Kepa Arburua Olaizola

Les cagots du Béarn, Alain Guerreau

Benoît Cursente, la question des cagots du Béarn

Yves Guy, centre d'Hémotypologie du CNRS. Sur les origines possibles de la ségrégation des Cagots

Roland Moreau, Saint-Pée-sur-Nivelle, histoire d'un village basque

Agota pastoral, Altzai-Lakarri, 1999.

Marie Roca : Le Captif de Saône



De jeunes Senpertar costumés en Cagots

Argi azkorrian jinik ene arresekila
Beti beha, entzün nahiz nonbaitik zure botza,
Ardiak non ützi tützü ? Zerentako erradazü
Nigarrez ikusten deizüt zure begi ederra ?

Ene aitaren ixilik jin nüzü zure gana
Bihotza erdiratürrik zihauri erraitera
Kanbiatü deitadala ardien alagia
Sekulakotz defendatü zureki mintzatzea.

Gor niza, ala entzün düt : erran deitazüa
Sekulakotz jin zaiztala adio erraitera ?
Ez ziradea oritzen gük hitzeman dügüla
Lürrean bizi gireno alkarren maitatzea ?

Atzo norbait izan düzü ene aitametara,
Guk algar maite dügüla haien abertitzera,
Hürrüntaztez algar ganik fite ditin lehia
Eta ez ditean jünta kasta agotarekila.

Agotak badiadila badizüt entzütea,
Zük erraiten deitadazü ni ere banizala.
Egündano üken banü demendren leinürüa ?
Ez nündüzun ausartüren begile sogitera.

Jenteetan den ederrena ümen düzü Agota,
Bilo hori, larrü xuri eta begi nabarra.
Nik ikusi artzainetan zü zira ederrena
Eder izateko, aments Agot izan behar da ?

Soizü nontik ezagützen düen zoin den Agota :
Lehen soa egiten zaio har beharriala ;
Bata handiago dizü eta aldiz bestea
Biribil eta orotarik biloz üngüratüa.

Hori hala balin bada, haietarik ez zira.
Ezi zure beharriak algar üdüri dira.
Agot denak txipiago badü beharri bata,
Aitari erranen diot biak bardin tützüla.

Agot denak бүрүа apal eta dizü begia
Lurrean beti sartürrik, gaixkieginak bezala.
Izan bainintz ni aberats zü ziradin bezala,
Aitak ez zeizün erranen ni Agot bat nizala.

Chant « Agota » de Soule

À l'aube je suis venu avec mon troupeau, écoutant toujours, voulant entendre quelque part votre voix.

Où avez vous laissé les brebis ? Pourquoi votre beau regard est il plein de larmes ?

À l'insu de mon père, je suis venue jusqu'à vous le cœur brisé, pour vous dire qu'il m'a changé le pâturage des brebis, interdit pour toujours de parler avec vous.

Suis sourd, ou ai-je entendu ce que vous m'avez dit ?

Vous êtes venue me dire adieu pour toujours ?

Ne vous souvenez vous pas que nous nous sommes promis de nous aimer tant que nous vivrons sur terre ?

Hier, quelqu'un est venu auprès de mon père et de ma mère les prévenir que nous nous aimons l'un l'autre, qu'ils s'empressent au plus vite de nous éloigner l'un de l'autre et qu'ils ne s'allient pas avec la caste des Agots.

Qu'il y ait des Agots, je l'ai ouï dire.

Vous me dites que moi aussi j'en suis.

Si jamais j'en avais eu la plus petite lueur,

je ne me serais pas hasardé à vous regarder dans les yeux.

Parmi les hommes, le plus beau est, paraît-il l'Agot :

Cheveu blond, peau blanche, et les yeux gris.

Des bergers que j'ai vus, c'est vous le plus beau ;

Pour être beau faut-il donc être Agot ?

Voici d'où l'on reconnaît celui qui est Agot :

On le regarde à l'oreille,

Il en a une plus grande et quant à l'autre,

Elle est ronde et de toutes parts recouverte de poils.

S'il en est ainsi, vous n'en êtes point

car vos oreilles se ressemblent.

Si celui qui est Agot a une oreille plus petite,

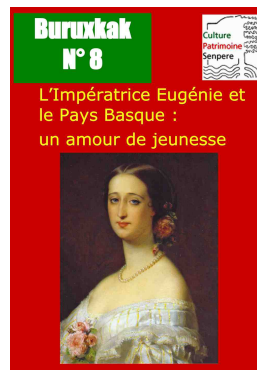
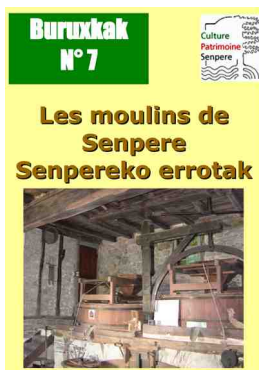
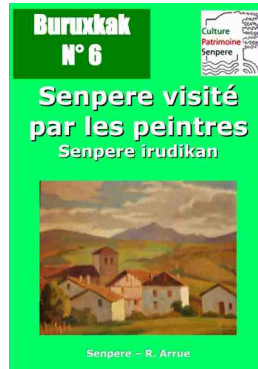
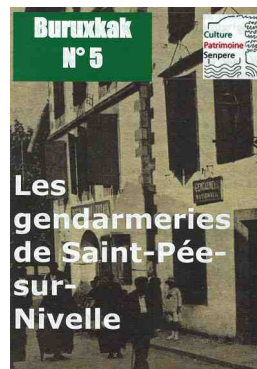
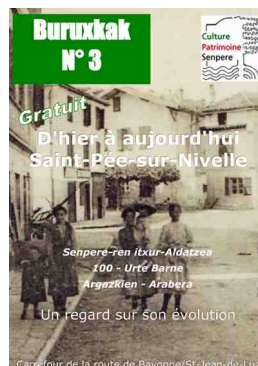
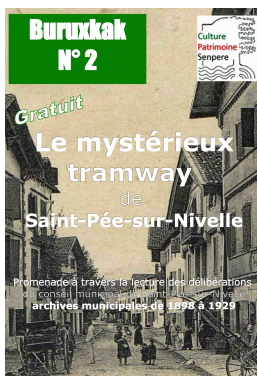
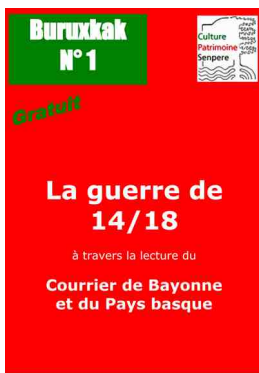
Je vais dire à mon père que vous les avez les deux pareilles.

Celui qui est Agot tient la tête basse et les yeux,

Toujours plantés en terre comme un malfaiteur.

Si j'avais été riche moi, comme vous l'êtes,

Père ne vous aurait pas dit que je suis un Agot.



Les numéros qui ne sont pas encore épuisés peuvent être trouvés à la Mairie, à l'Office du Tourisme, ainsi qu'à la Maison de la Presse et Botika.

Tous les numéros sont aussi disponibles sur notre site Internet.

CULTURE et PATRIMOINE SENPERE

j.sauvaire@orange.fr

<https://cultureetpatrimoinesenpere.fr/>